



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Délibération n° 2019-02

Nombre de représentants
au Comité Syndical :

en exercice : 29
présents : 9
pouvoirs : 5

L'an deux mille dix-neuf, le lundi 25 février à 15h00, le Comité Syndical du Conservatoire à Rayonnement Départemental de l'Aveyron dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans les locaux de la direction du Conservatoire, à Rodez

Date de la convocation de la réunion : 18 février 2019
Date d'envoi des rapports : 18 février 2019

PRESENTS :

Mesdames Annie BEL, Magali BESSAOU, Brigitte MAZARS, Christine PRESNE, Gisèle RIGAL, Monsieur Claude ASSIER, Mesdames Karine ORCEL, Janine DELMON, Monsieur Yves MAZARS.

Absents ayant donné POUVOIR :

Madame Valérie ABADIE-ROQUES à Madame Brigitte MAZARS
Madame Simone ANGLADE à Madame Gisèle RIGAL
Madame Michèle BUESSINGER à Madame Magali BESSAOU
Monsieur Camille GALIBERT à Madame Christine PRESNE
Madame Bernadette de TREMONTELS à Monsieur Yves MAZARS

Présidente de séance : Madame Magali BESSAOU
Secrétaire de séance : Madame Janine DELMON

Autorisation d'ouverture de crédits d'investissement

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2121-17,
Considérant la convocation régulière des membres du comité syndical le 24 janvier 2019, aux fins de réunion du comité syndical du syndicat mixte du CRDA le 18 février 2019, à 14h30,
Considérant les rapports adressés le 08 février 2019,
Considérant l'absence de quorum lors de l'ouverture de la séance, et l'impossibilité, dans ces conditions, de tenir cette dernière,
Considérant la convocation des membres du Comité Syndical le 18 février 2019, sur le même ordre du jour, et l'envoi des rapports correspondants le même jour, aux fins de réunion le 25 février 2019, à 15h00,

Considérant la nécessité de fluidifier le traitement des dépenses d'investissement dans l'attente du vote du budget primitif 2019,



Conservatoire à rayonnement départemental de l'Aveyron

5 place Sainte Catherine – 12000 RODEZ
Tél : 05 65 73 80 30 - contact@crd-aveyron.fr

Syndicat Mixte approuvé par Arrêté Préfectoral du 9 septembre 1988



Déposé en Préfecture le

26 FEV 2019

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, autorise Madame la Présidente à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 21 895,00 €, tels qu'affectés ci-dessous, dans l'attente du vote du BP 2019,

Chapitre	Compte	Total
020 dépenses imprévues	020	1520,00 €
20 immobilisations corporelles	2051 concessions et droits similaires	1875,00 €
21 immobilisations corporelles	2183 matériel de bureau et matériel informatique	6250,00 €
	2188 autres immobilisations corporelles	11750,00 €
27 Autres immobilisations financières	274 Prêts	500,00 €
TOTAL		21 895,00 €

Fait et délibéré à Rodez, les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme

La Présidente,

Magali BESSAOU

Sens des votes :

Pour : 14

Abstention : 0

Contre : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Autorisation d'ouverture de crédits d'investissement

Date de décision: 25/02/2019

Date de réception de l'accusé 26/02/2019

de réception :

Numéro de l'acte : 20190225_02

Identifiant unique de l'acte : 012-251200986-20190225-20190225_02-DE

Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 7 .1 .2

Finances locales

Decisions budgetaires

délibérations afférentes aux documents budgétaires (BP, DM, CA,
affectation des résultats, approbation du compte de gestion)

Date de la version de la 28/11/2018

classification :

Nom du fichier : Delib_19.02_Autorisation_Ouv_Credits_Invt.pdf (99_DE-012-
251200986-20190225-20190225_02-DE-1-1_1.pdf)